

Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM

PROCES - VERBAL

de la séance du conseil municipal du **MARDI 19 NOVEMBRE 2024 à 20h00**

Le mardi 19 novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil municipal de Bantzenheim s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Roland ONIMUS.

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Linda MANA, Céline MIEHE, Anne DABRY, Daniel GODINAT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD

Membre excusé :

Jean-Luc LINDECKER procuration à Edith ZANINETTI

Membre excusée :

Claire RADZUWEIT

Membre non excusé :

Guillaume SEVIN

M. Roland ONIMUS, Maire, ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 15 novembre 2024.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2024
3. Versement d'une subvention à l'association foncière de Bantzenheim dans le cadre des travaux de réfection des chemins Schnebelingsweg et Birnbaumweg
4. Chaudière miscanthus avec réseau de chaleur – Proposition d'une étude de faisabilité
5. Réhabilitation du parc de Bantzenheim – Présentation de l'étude de faisabilité
6. Lotissement Néolia – Obligation générale d'élimination des déchets
7. Demande de subvention de l'Association des Amis du Musée de la Moto
8. Convention de rétrocession entre le Crédit Mutuel Aménagement Foncier et la commune de Bantzenheim
9. Rapport activité TEA – Année 2023
10. Délégation de signature : information
11. Informations communiquées par les Adjoints
12. Divers

POINT N° 1
Désignation du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux de séance il est proposé de désigner Mme Vanessa MEYER.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 2
Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2024

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle qu'un exemplaire a été transmis à tous les conseillers.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 10 septembre 2024.

POINT N° 3

Versement d'une subvention à l'association foncière de Bantzenheim dans le cadre des travaux de réfection des chemins Schnebelingsweg et Birnbaumweg

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que M. le Président de l'association a transmis une demande de subvention relative à des travaux d'entretien des chemins Schnebelingsweg et Birnbaumweg.

Il est proposé de verser une subvention dans le cadre de ces travaux d'entretien.

Les deux devis ont été joints à l'ordre du jour.

M. Daniel GODINAT informe qu'il s'agit, d'une part du prolongement de la rue des Poiriers jusqu'au CD 39 et d'autre part, du prolongement de la rue des Alpes. Ces chemins avaient été endommagés lors de travaux réalisés par la commune. Les bornes seront recherchées pour permettre une remise de ces voies dans le bon axe.

Mme Linda MANA souhaite savoir qui supervise les travaux.

M. Daniel GODINAT informe qu'il s'agit de l'Association Foncière.

M. Thierry SALTZMANN suppose qu'il n'y aura pas d'enrobés et que la réfection sera faite en tout-venant.

M. Daniel GODINAT confirme qu'il s'agira d'un apport de tout-venant, arasé, ouvert en profondeur pour éviter des couches superposées non solidaires, puis passage de broyeur, nivelage et compactage aboutissant à un chemin rural sans enrobés.

M. Thierry SALTZMANN questionne sur un éventuel passage de voitures sur ces chemins.

M. Daniel GODINAT informe qu'une concertation est en cours avec Chalampé pour l'établissement d'un règlement commun sur les chemins où la Brigade Verte peut intervenir afin d'éviter qu'ils ne servent de voies de déviation. L'entrepreneur a d'ailleurs eu pour consigne de faire un broyage grossier dissuasif pour les conducteurs de véhicules légers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide de verser une subvention de 30 079,20 euros ;**
- **dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice.**

POINT N° 4
Chaudière miscanthus avec réseau de chaleur – Proposition d'une étude de faisabilité

Mme Edith ZANINETTI, adjointe au Maire, informe que l'étude a pour objet de définir les conditions techniques et économiques relatives à la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la mise en place d'une chaufferie au miscanthus pour l'approvisionnement en chaleur de plusieurs bâtiments communaux à Bantzenheim.

Liste des bâtiments à intégrer dans l'étude :

- Logements ancienne Douane
- Ateliers municipaux
- Complexe sportif
- Salle des fêtes
- Club House
- Cercle associatif
- Ecole primaire et bâtiment UP
- Logements rue de l'église
- Salle de musique
- Eglise
- Mairie + médiathèque
- Maison du Citoyen

Description et contenu de la mission :

- Visite des bâtiments
- Contenu de l'étude
 - Etude thermique du projet
 - Approvisionnement en combustible
 - Description des choix technologiques
 - Etude économique
 - Chiffrage estimatif du projet

La proposition d'étude de faisabilité a été jointe à l'ODJ.

M. Thierry SALTZMANN demande comment s'est réalisé le choix du cabinet pour cette étude.

Mme Edith ZANINETTI explique que ce même cabinet est en train de faire les études à Chalampé et réalise actuellement pour Bantzenheim des études techniques sur les bâtiments.

M. Thierry SALTZMANN souhaite savoir si plusieurs prestataires ont été consultés.

Mme Edith ZANINETTI informe qu'il fallait s'adresser à un spécialiste dans ce domaine et comme ce prestataire a déjà des informations sur les bâtiments, notamment au niveau thermique, il paraissait judicieux de lui confier ce dossier.

M. Thierry SALTZMANN s'interroge sur le délai annoncé pour cette étude.

Mme Edith ZANINETTI dit qu'il est toujours possible de discuter avec ce prestataire au sujet du délai lors de la confirmation de la commande et en fonction de son planning. La mention « délai à convenir » sur le devis est notée en l'absence de connaissance du délai de démarrage.

M. Thierry SALTZMANN maintient que dans un marché il y a lieu de s'engager pour un délai dès le départ.

Mme Linda MANA voudrait savoir comment cette entreprise peut avoir des informations sur les bâtiments communaux.

Mme Edith ZANINETTI répond que cette entreprise procède pour l'instant à une étude thermique sur l'ensemble des bâtiments communaux de Bantzenheim et s'occupe également du réseau miscanthus de Chalampé qui a pris de l'avance sur ce projet et semble même en être déjà au stade de la réalisation. Bantzenheim avait demandé à s'y joindre mais du fait de leur avance, cela n'était plus possible. Toutefois, le souhait de Bantzenheim est de savoir si une telle option mériterait également de l'intérêt. Par ailleurs, notre demande de raccordement à la chaleur fatale issue des entreprises, à laquelle il aurait été intéressant d'être raccordé, n'a obtenu qu'une réponse orale négative.

M. Jean-Marc PILOT intervient pour préciser qu'à l'heure actuelle Bantzenheim n'a obtenu aucune réponse officielle, ce qui tendrait à dire qu'il serait encore possible de se raccorder. Il est parfaitement incompréhensible de ne pas avoir obtenu de courrier à ce sujet, réclamé à cor et à cris depuis trois mois. En cas de refus une réponse écrite avec justifications est indispensable.

M. le Maire informe que les demandes ont été faites, il en a parlé personnellement au président et lors du dernier salon des maires la directrice des réseaux de chaleur avait promis de se renseigner, puis de répondre, mais cela date d'il y a trois mois. M. le Maire s'engage à revenir sur le sujet auprès du président pour obtenir cette réponse écrite et ceci dès la semaine prochaine lors de la réunion du bureau de la m2A.

M. Bernard RAILLARD affirme qu'il faudrait même faire venir le président à Bantzenheim afin qu'il fasse part de ses propos en direct.

M. le Maire répond qu'à la porte de 2025, les perspectives électorales se profilent déjà et comme annoncé du côté de la m2A lors d'une séance de bureau, le président fera le tour de l'ensemble des mairies pour répondre aux multiples questions qui lui seront posées.

M. Jean-Marc PILOT tient à préciser que par son intervention il ne voulait pas sortir du cadre.

Mme Lina MANA ajoute qu'elle s'associe aux propos et aux questionnements exprimés par M. Thierry SALTZMANN.

M. le Maire précise qu'IMAEE travaille très rapidement car l'ensemble de l'étude thermique des bâtiments communaux vient d'être réceptionné. Il reste donc à savoir s'il y a lieu de leur demander des renseignements complémentaires sur le délai de faisabilité de l'étude proposée et de ce fait d'avoir à reporter ce point au prochain conseil.

M. Thierry SALTZMANN détermine qu'il s'agit de projets très différents, s'agissant pour le premier d'une étude thermique alors que le second porte sur une chaufferie miscanthus. Par ailleurs, sachant que le choix de Chalampé s'est porté sur ce type de chaufferie, pourrait-il y avoir des problèmes par rapport au stockage, au zonage lié à la plantation, ou autres, car dans certaines régions le préfet avait limité les surfaces agricoles dédiées au miscanthus.

M. le Maire informe que Chalampé est à la recherche d'un grand hangar de stockage et d'agriculteurs pour la plantation de miscanthus, car actuellement il est envisagé de le faire venir de plus loin.

Mme Edith ZANINETTI explique que la m2A avait des projets d'étude pour des méthodes alternatives de chauffage. Pour cette raison, Bantzenheim qui attend des renseignements, essaie de trouver également des solutions économiques pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, propose d'ajourner le point.

POINT N° 5
Réhabilitation du parc de Bantzenheim – Présentation de l'étude de faisabilité

Mme Edith ZANINETTI, adjointe au Maire, informe que l'objectif de la commune est de procéder à la rénovation, à la mise aux normes, à l'embellissement et à la mise en valeur du parc en prenant en compte les enjeux environnementaux, climatiques et de ressources, actuels.

Il est proposé de réhabiliter le parc de la manière suivante :

- en valorisant l'existant et notamment le patrimoine arboré qui s'est développé depuis la création du parc ;
- en réutilisant et en faisant évoluer les équipements pour qu'ils soient plus en phase avec les besoins des usages et avec les enjeux environnementaux ;
- en respectant l'esprit et le vocabulaire spatial du projet initial.

La présentation de l'étude a été jointe à l'ODJ.

Mme Linda MANA observe que le dernier montant de 180 000 euros est très élevé par rapport au montant total.

Mme Edith ZANINETTI explique qu'il s'agit de l'étude préalable pour des jeux d'eau conformes et opérationnels comprenant le passage des conduites d'eau, des canalisations et des évacuations, avec l'installation technique des arrivées d'eau et la fourniture du matériel hydraulique et autre. Comme vérifié sur le devis : 8 éléments sur une surface d'env. 120 m² avec les dalles en béton, y compris l'ensemble des travaux pour les poses de ces jeux d'eau.

M. Bernard RAILLARD pense qu'il aurait été judicieux d'avoir le détail chiffré de chaque poste.

Mme Edith ZANINETTI précise qu'avant toute chose, et pouvoir avancer, un chiffrage par rapport au projet et aux documents fournis a été demandé à l'AFUT. Ce chiffrage est nécessaire et servira de départ au dossier de réalisation qu'il faudra produire en cas de demande de maîtrise d'œuvre. S'agissant d'une étude préalable faite par l'AFUT, il n'est donc pas possible d'obtenir plus de détails pour l'instant. Comme pour d'autres réalisations, l'offre pourra être détaillée point par point, avec éventuellement des choses à revoir, de possibles augmentations vu la flambée actuelle des prix, mais le montant de départ est indispensable pour le maître d'œuvre afin qu'il puisse travailler sur le projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour et 5 abstentions (Linda MANA, Anne DABRY, Céline MIEHE, Thierry SALTZMANN, Bernard RAILLARD) :

- **approuve l'étude de faisabilité tel que présentée pour un montant global d'opération de 365 000 euros HT ;**
- **dit que les crédits sont prévus au budget principal ;**
- **autorise M. le Maire à engager les démarches et procédures nécessaire à la poursuite de ce projet.**

POINT N° 6
Lotissement Néolia – Obligation générale d'élimination des déchets

Mme Edith ZANINETTI, adjointe au Maire, déclare qu'un bureau d'études a été missionné par Néolia pour estimer les travaux de gestion des terres polluées et ce BET Archimède a estimé le volume de mélange terre/déchets à 4 500 m³. La gestion des terres polluées comprend l'évacuation des déchets en centre de recyclage et la réutilisation des matériaux inertes sur site, sous les voiries. Le montant des travaux a été évalué à 180 000 € TTC. Néolia ne pourra pas construire ce lotissement sans passer par une dépollution du terrain. La facturation se fera au fur et à mesure de l'avancée du nettoyage, sachant que le montant annoncé pourra être supérieur ou inférieur.

Mme Edith ZANINETTI informe l'assemblée que la commune de Bantzenheim devra supporter le coût de la gestion jusqu'à l'élimination des déchets, qu'ils soient les siens, ceux de ses locataires ou précédents propriétaires, pouvant le cas échéant se trouver sur le terrain.

L'élimination des déchets comporte les opérations de collecte, transport, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des éléments et matériaux réutilisables ou de l'énergie, ainsi qu'au dépôt ou au rejet dans le milieu naturel de tous autres produits dans les conditions propres à éviter les nuisances.

Il est fait observer que le simple détenteur de déchets ne peut s'exonérer de son obligation que s'il prouve qu'il est étranger à l'abandon des déchets et qu'il n'a pas permis ou facilité cet abandon par complaisance ou négligence.

L'estimatif des travaux de gestion des terres polluées a été transmis par la société NEOLIA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve l'obligation générale d'élimination des déchets en vue de lancer le projet de la création du lotissement NEOLIA ;**
- **dit que les crédits sont prévus au budget principal ;**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.**

POINT N° 7
Demande de subvention de l'Association des Amis du Musée de la Moto

M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire, informe les élus que l'association des Amis du Musée de la Moto a sollicité une subvention de la commune pour l'achat d'étagères.

La demande de subvention a été jointe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **approuve le versement d'une aide financière de 1 066,55 € à l'Association des Amis du Musée de la Moto ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

POINT N° 8
**Convention de rétrocession entre le Crédit Mutuel Aménagement Foncier et
la commune de Bantzenheim**

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que le 24/07/2023, le Crédit Mutuel Aménagement Foncier a déposé un dossier en vue de la création d'un lotissement à usage d'habitation de 30 lots sur les terrains cadastrés :

- Section 4 parcelle n° 11 d'une superficie de 97,69 ares ;
- Section 5 parcelle n° 285 d'une superficie de 13,76 ares.

Ce lotissement comportera des parcelles réservées à la construction de maisons individuelles, de logements en habitat intermédiaire.

L'aménagement prévoit l'ensemble des réseaux et des infrastructures permettant, à terme, la liaison entre la rue de Rumersheim et la rue des Lilas. D'autre part, un cheminement piéton permettra de relier la rue de Strasbourg.

Seront créés :

- Une voie principale d'une emprise totale de 8 m qui se terminera par une aire de retournement.
- Une voie aménagée avec des arbres d'alignement sur chaussée pour former une zone de rencontre et permettre l'infiltration des eaux pluviales.
- Un cheminement piétonnier de 2,50 m permettant de relier la rue des Lilas à la rue de Strasbourg

Le Crédit Mutuel Aménagement Foncier, promoteur du projet, sollicite la production d'une convention approuvant la cession des voies et équipements communs du lotissement à la commune et leur incorporation dans le domaine public à la fin de l'opération, sous réserve que ces derniers soient finalisés et conformes aux règles d'urbanisme en vigueur dans la commune.

La convention a été jointe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **approuve la conclusion d'une convention destinée à procéder à l'incorporation des voies et équipements communs du lotissement dans le domaine public de la commune, sous réserve que ces derniers soient finalisés et conformes aux règles d'urbanisme en vigueur dans la commune ;**
- **autorise M. le Maire à signer tout document y afférent.**

POINT N° 9
Rapport activité TEA – Année 2023

M. Jean-Marc PILOT, adjoint au Maire, informe que comme tous les membres ont été destinataires du rapport d'activité Territoire d'Energie d'Alsace, entité dont la commune fait partie, il n'y a rien à ajouter d'autre que le fait d'avoir bénéficié d'une subvention qui se renouvellera cette année encore.

M. Jean-Marc PILOT rajoute que ce syndicat fonctionne de manière optimale et qu'il a accueilli récemment des communes du Bas-Rhin. Pour rappel, le syndicat bénéficie par ailleurs toujours de subventions pour l'enfouissement des lignes, l'éclairage et certaines opérations liées à l'électricité.

Le rapport a été transmis avec l'ordre du jour.

L'ensemble du conseil municipal prend acte de ce rapport.

POINT N° 10
Délégation de signature et informations

M. Roland ONIMUS, Maire, informe :

- **Déclarations d'intention d'aliéner**

Maître HASSLER

Propriété 21 rue des Vosges

Cadastrée section 24 parcelle n°204/13 d'une superficie de 6 ares et 09 ca

Maîtres PIN et JOURDAN

Propriété 2 rue des Acacias

Cadastrée section 35 parcelle n°350 d'une superficie de 16 ares et 14 ca

M. le Maire informe que :

- Création d'un groupe de travail pour le 80^e anniversaire de la Libération de Bantzenheim Volontaires : Edith ZANINETTI, Pierre REMY, Bernard RAILLARD
- Remerciements à toutes les personnes ayant participé à la recherche de la personne disparue le 16/11

M. Jean-Marc PILOT rajoute que l'on peut également remercier M. le Maire qui s'est battu auprès du SDIS pour obtenir l'assistance des pompiers du village.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

POINT N° 11
Informations communiquées par les Adjointes

Informations communiquées par M. Jean-Marc PILOT, 1^{er} Adjoint au Maire

- **IEN**
Rencontre avec le nouvel inspecteur de l'Éducation nationale, M. Raymond HINZ. L'entretien a été très constructif avec cette personne qui a également une expérience hors éducation nationale. La demande de suppression des pôles bilingue et monolingue a été réitérée, avec la promesse qu'une réflexion serait menée rapidement pour examiner toutes les possibilités avant la délivrance d'une réponse définitive.
- **Conseil d'école du 7 novembre avec les nouveaux parents élus**
La mairie a été chaleureusement remerciée pour l'aide apportée sur l'année, cela s'adresse particulièrement aux services techniques et administratifs qui interviennent rapidement pour tout problème qui se pose à l'école.
- **Conseil des enfants**
Belle réussite pour ces élections qui ont eu lieu avec une participation de 75% des effectifs. Là aussi, le corps enseignant a réitéré ses remerciements et complimenté cette initiative dont l'idée a été jugée parfaite et les réunions comparées à de véritables cours d'éducation civique. Huit nouveaux conseillers ont été élus et la première réunion aura lieu le 21 novembre prochain.
- **Commission animation**
Bilan 2023 de la médiathèque : adhésions des particuliers en hausse, 445 inscrits, soit 75 de plus qu'en 2022. La perte de 4 collectivités a été compensée par rapport à la hausse des adhésions de particuliers et c'est plutôt rassurant. Le budget achat de la médiathèque est de 13 976,11 € pour l'acquisition documentaire et fournitures nécessaires au fonctionnement de la médiathèque. Le budget animation n'est pas pris en compte sur le budget de la médiathèque, mais sur le budget communal « fêtes et cérémonies » et se monte à 3 527,50 €.
- **Marché de la Saint-Nicolas**
L'organisation du marché de la Saint-Nicolas a été abordée également et la médiathèque y participera pour les lectures de contes comme l'an passé, mais pour une seule séance. 18 chalets seront occupés. Y participeront : 10 commerçants, 8 associations + les pompiers dans une installation à part. Cette manifestation se présente sous de bons auspices, il n'y a plus qu'à espérer que le temps joue en faveur d'une belle réussite.
- **SIAEP**
Ce sujet pose problème. Il y a eu une réunion du comité syndical. Il avait été prévu d'enfouir une ligne mais ce projet a, à nouveau, été retardé et le générateur qui devait être changé n'est plus d'actualité. Se pose la question du remplacement de Pascal qui ne pourra plus exercer ses fonctions en 2025 car atteint par la limite d'âge. Il a été proposé que les deux maires se rencontrent et trouvent une solution avec le syndicat, soit pour le pérenniser, soit se désengager totalement. Il n'y a aucune action du côté de Rumersheim. Le maximum a été fait pour débloquer la situation mais il n'y a pas de retour, pas même du président qui devait organiser une réunion avec les maires pour une prise de décision. La position du conseil municipal a son importance aussi. Quels sont les arguments à retenir : pour ou contre ? Que faire avec le syndicat ? Quelle position adopter ?

M. Thierry SALTZMANN questionne sur les points de blocage. S'agit-il d'un problème de personnes ou budgétaire ?

M. Jean-Marc PILOT répond que le problème n'est pas budgétaire. Le président en exercice du syndicat, est pour l'instant en stand-by. La présidence a été confiée à Rumersheim et la vice-présidence à Bantzenheim. M. Jean-Marc PILOT essaye de faire bouger les choses. Si personne ne prend le relais de Pascal pour essayer de comprendre le fonctionnement, les

pannes, etc. dans un an il n'y a plus personne. Il y a une responsabilité sanitaire vis-à-vis de l'ARS et de la population, mais aussi au niveau du syndicat, du président, du vice-président et des deux communes. Faut-il continuer ou confier l'affaire à une société quelconque pour la gestion ?

M. Pierre REMY qui participe aux réunions de ce syndicat a très bien ressenti la résistance du président. On ignore le ressenti du maire de Rumersheim. Ce serait dommage d'abandonner ce syndicat mais si une personne compétente, pour remplacer Pascal, ne peut être trouvée, cela va s'avérer très compliqué.

M. Jean-Marc PILOT réitère qu'il y a des arguments pour et d'autres contre. L'eau est puisée pour presque rien, mais à présent sans pouvoir en faire bénéficier les habitants de Bantzenheim. Alors cela vaut-il le coup de vouloir garder ce syndicat ? M. Jean-Marc PILOT avoue être partagé car lorsque l'on a la main sur un tel organisme, l'intérêt serait de la garder.

M. Pierre REMY ajoute qu'en cas de problème, Pascal sait le régler rapidement. Si la gestion est confiée à une société externe nul ne sait quel délai leur sera nécessaire, si tant est que la station de pompage puisse être repérée, ce qui est loin d'être une évidence.

M. Jean-Marc PILOT déclare qu'une décision doit être prise. L'idée avait porté un moment donné sur le détachement de deux employés communaux de Bantzenheim et Rumersheim aurait pu faire la même chose. Quoi qu'il en soit, il faudra quand même procéder à un tuilage.

M. Frédéric BRENDER précise qu'il y a deux problèmes : l'avenir du syndicat et le problème technique. On pourrait se baser sur une aide extérieure, mais c'est tout de même le syndicat qui assure la gestion.

M. Jean-Marc PILOT ajoute qu'en cas d'appel d'offres à faire, cela relèvera également de la gestion du syndicat.

M. Frédéric BRENDER assure qu'une épée de Damoclès pèse sur la partie technique mais le fonctionnement du syndicat pose question.

M. Jean-Marc PILOT répond par l'affirmative précisant qu'il a pris ses précautions et envoyé des mails.

- **Sentier de randonnée**

Une réunion a été provoquée avec M. Bernard KIHM-HERSPERGER, responsable ONF du secteur, qui a proposé de faire venir M. ISNER, le représentant des gardes-chasse particuliers. Le tracé établi leur a été proposé. L'ONF se retire en invoquant le refus des chasseurs et M. ISNER explique que la période de chasse s'étale sur 11 mois dans l'année, de mi-avril à mi-mars, et que ce projet de tracé représente pour eux une perte en gibier causée par le dérangement constant sur la chasse et les miradors avec un risque pour la sécurité des usagers. La perte, estimée à env. 20% sera discutée le cas échéant avec la commune pour une compensation.

Faut-il persister en forçant la main à l'ONF et aux chasseurs, faire un tracé différent ou trouver une autre solution ?

M. Thierry SALTZMANN demande si le tracé longe les miradors ?

M. Jean-Marc PILOT confirme la présence de 2 miradors sur ce tracé et rajoute que pendant les recherches effectuées pour trouver la personne disparue, il a pu constater qu'il y en avait beaucoup et disséminés un peu partout.

M. Daniel GODINAT rajoute que le nombre de miradors est de 70 sur 600 hectares.

M. Jean-Marc PILOT ajoute que lorsque M. ISNER parlait de 20% de perte sur la valeur de la chasse, il ciblait le lot n° 6.

M. Pierre REMY pose une question par rapport à une action similaire d'Ottmarsheim.

M. Jean-Marc PILOT dit qu'Ottmarsheim a demandé l'aide du Club Vosgien. L'agent de l'ONF affirme que par ce biais c'est plus facile... Il est donc possible qu'en modifiant le tracé pour diminuer le passage dans certains endroits le sentier de randonnée devienne possible.

Mme Anne DABRY souhaite savoir s'il est possible de contacter le Club Vosgien afin de découvrir quelles seraient nos chances pour ce projet ?

M. Jean-Marc PILOT pense que l'impact du Club Vosgien pourrait éventuellement avoir une retombée positive. Mais le tracé actuel pose problème car il se trouve sur des lignes de tirs.

Mme Anne DABRY propose de réétudier le parcours.

M. Jean-Marc PILOT acquiesce car il s'agit certainement de la meilleure solution.

Mme Anne DABRY revient sur le point de la médiathèque. Elle veut attirer l'attention sur les difficultés que rencontrent actuellement les agents avec la charge de travail supplémentaire liée aux absences, certes justifiées, d'une partie du personnel.

M. Jean-Marc PILOT avance que le fait d'avoir regroupé la médiathèque en un seul endroit est déjà une bonne chose. Pour pallier à la surcharge de travail, il est peut-être possible de faire appel à des bénévoles.

Mme Linda MANA rebondit sur les observations faites précédemment et se demande si les professionnelles de la médiathèque estimeraient bienvenue l'aide de bénévoles ou s'il ne vaudrait pas mieux opter pour un accompagnement constant ?

M. Jean-Marc PILOT évoque un article paru dans le journal dernièrement sur les médiathèques qui fonctionnent pour la plupart avec une seule personne et bénévole de surcroît. Si à Bantzenheim le problème devait persister, la commune penchera pour l'aide d'un bénévole car il ne sera pas possible d'embaucher.

Mme Edith ZANINETTI s'étonne que des problèmes de personnel soient évoqués lors de la réunion du conseil municipal. Elle pense que si le personnel de la commune a des problèmes, il lui faudra d'abord en référer à la directrice générale des services ou au maire, compétents en la matière et à leur disposition pour les régler.

Mme Linda MANA pense qu'en intervenant, Mme Anne DABRY a juste fait un constat.

M. Jean-Marc PILOT ajoute que la réponse qu'il a apportée a été faite dans ce sens.

Informations communiquées par Mme Edith ZANINETTI, 2^e Adjointe au Maire

- **Régie de l'eau**
Une coupure générale d'eau a été annoncée pour jeudi matin en raison des travaux de maillage prévus rue de Strasbourg. Ils sont réalisés actuellement par la Régie de l'Eau de Mulhouse pour la mise en place d'un bouclage qui permettra d'éviter une autre coupure générale future.
- **Club canin**
Les travaux ont été réalisés et terminés hier.
- **Cour de l'école**
La consultation de maîtrise d'ouvrage a été engagée. Un maître d'œuvre ainsi qu'un architecte se sont rendus sur place pour une première approche.

M. Daniel GODINAT remonte deux remarques qui lui ont été adressées concernant la cour de l'école. La première concerne une demande de réintégration de la partie haute de l'école, avec des arbres déjà présents procurant de l'ombre et la mise en place éventuelle d'une clôture pour

délimiter le parking des bâtiments communaux. La seconde remarque est une interrogation pour savoir si les maîtresses ont été consultées et tenues au courant de ce projet.

M. Jean-Marc PILOT indique que lorsque le sujet a été abordé avec les membres du conseil des enfants, ces derniers ont fait une liste de propositions qui a été soumise aux enseignants.

Mme Edith ZANINETTI explique que les propositions qui seront faites par les architectes devront tenir compte des avis du corps enseignant qui souhaite utiliser certaines zones pour des plantations. Le projet devra être adapté aux demandes des enfants et des enseignants et tenir compte des possibles modalités techniques de réalisation (arrachage du macadam, mise en place de réseaux d'eau, de filtration, réponses aux demandes du SIVOM, etc.).

M. Jean-Marc PILOT pense que pour des questions d'organisation la partie haute de la cour devra rester utilisable pendant la durée des travaux, qui dépassera peut-être la période juillet/août/septembre, et ne pourra être repensée que par la suite. Dans ce cas il faudra grillager dans la limite haute.

M. Daniel GODINAT rajoute que la première remarque lui a été faite suite à l'été très chaud et au manque de zones ombragées, alors que la partie haute offre ces zones de fraîcheur.

M. Jean-Marc PILOT est bien d'accord avec cela et il est prévu dans le projet d'arborer au maximum la partie du bas afin de pouvoir l'utiliser en bénéficiant d'un maximum d'ombre. Mais rien n'empêche une réflexion sur la partie haute. Il vaut mieux pour l'instant faire les travaux sur la cour du bas.

M. Bernard RAILLARD déclare qu'il faudra interdire le parking.

M. Jean-Marc PILOT confirme ce point, s'agissant d'une évidence.

M. Thierry SALTZMANN questionne par rapport aux points pris en compte. Qu'en est-il des accès et la sécurité ?

Mme Edith ZANINETTI informe que pour l'instant le projet ne porte que sur la cour de l'école.

M. Jean-Marc PILOT précise qu'il s'agit de la présentation du projet de l'ADAUHR concernant lequel il fallait un chiffrage, à l'instar du projet du parc cité précédemment. Les enfants élus dans le nouveau conseil vont être sollicités aussi pour donner leurs idées.

Mme Edith ZANINETTI ajoute que le cahier des charges stipule que le jeu actuellement en place soit enlevé. Des jeux en bois ont été proposés mais au niveau de l'accès il n'y en a qu'un seul possible, par le portail qui sépare le haut. D'autres solutions pourront toujours voir le jour ultérieurement.

Informations communiquées par M. Frédéric BRENDER, 3^e Adjoint au Maire

- **Bulletin municipal**
Le timing est bon pour la préparation du bulletin municipal effectué en coordination avec la commission information et communication.
- **Associations**
La période des assemblées générales bat son plein. Absent certains week-ends pendant lesquels plusieurs d'entre elles se sont tenues, M. Frédéric BRENDER reste en attente des comptes rendus.
- **Association des arboriculteurs**
M. le Maire et M. Frédéric BRENDER avaient rencontré M. TREVISAN et M. CAMPELLO suite aux remarques faites lors du dernier conseil et plus particulièrement leur local proposé à la démolition. Ils sont potentiellement d'accord à ce sujet mais s'interrogent sur les possibilités de stockage, actuellement dans ce local, faisant aussi office de pied-à-terre pour cette association

lors de la fête des rues. Ces deux points devront être résolus avant d'envisager la destruction. M. le Maire les a rassurés car ils pourront encore disposer de ce bâtiment en 2025 pour l'organisation de la fête des rues.

- **Association des dézingueurs**

Il est important de savoir que l'OMSAL a exclu l'association des dézingueurs suite aux sollicitations diverses de la part de la mairie envoyées au président et restées sans réponse.

M. Jean-Marc PILOT précise que cette association s'est exclue d'elle-même en déplaçant son siège à Ensisheim. Par ailleurs, une autre association, comprenant une équipe de basket, a rejoint à l'OMSAL qui, cette année, fêtera ses 40 ans le 4 décembre prochain.

Mme Edith ZANINETTI revient sur le local des arboriculteurs et des travaux qu'il faudrait y entreprendre. Les frais d'électricité pour le changement des radiateurs avaient été évoqués en commission technique ainsi que le problème du raccordement électrique de ce local à l'ancienne maison des sœurs.

M. le Maire explique qu'après intervention de M. LOEWERT, l'électricien, ce local n'est plus raccordé à la maison des sœurs. Le problème des radiateurs a été réglé également par une mise hors gel du réseau d'eau afin de pouvoir les laisser coupés. Sans projet actuellement sur ce bâtiment, une destruction n'est pas programmée, d'autant que le lieu sert de stockage à du matériel, à des formations de bouturage, etc.

Mme Anne DABRY pense que pour des perspectives futures il serait judicieux de penser à un nouveau lieu de stockage pour les associations ou la commune.

M. le Maire trouve cette réflexion intéressante.

Mme Edith ZANINETTI demande si les associations remettent bien les bilans de leurs activités, comme elles sont censées le faire au regard de la loi.

M. Frédéric BRENDER répond qu'un mail général au niveau du secrétariat avait été fait l'an dernier pour demander les bilans. Les demandes de subventions sont appliquées pour des besoins immédiats, mais une prévision pourrait être demandée en début d'année. Les demandes de subvention ou d'aides au fonctionnement ou au financement et à l'investissement de nos associations ne sont pas nombreuses et ne débouchent pas sur de grosses dépenses. Le bilan pourra être fait sur 2024 par exemple et communiqué lors du 1^{er} ou 2^e conseil municipal en 2025.

Les sommes dépensées plus importantes pour la partie associative sont liées aux travaux et à la maintenance dans les bâtiments communaux. Cet accompagnement, un peu moins palpable que ce qui est voté en demandes de subventions ou d'accompagnement lors des conseils municipaux, est plus conséquent en ce qui concerne le monde associatif.

Une enveloppe votée lors de la session budgétaire pour l'accompagnement des associations comprend un certain nombre de choses connues et préétablies, en particulier pour les associations de Bantzenheim et l'accompagnement des gamins évoqué récemment, sur les formations, participation aux concours et licences sportives. Par contre beaucoup de demandes traitées au long de l'année sont des financements directs de la commune et non les subventions faisant partie de cette enveloppe budgétaire. L'achat de matériel pour le musée de la moto, voté précédemment, n'est pas une subvention car le matériel est acheté au niveau de la commune pour l'association.

Un point sur 2024 sera fait et présenté en 2025.

Informations communiquées par Mme Martine LUTHRINGER, 4^e Adjointe au Maire

- **RCSC**

Créée il y a cinq mois, elle fonctionne à merveille grâce à son équipe. Jusqu'au week-end dernier des missions planifiées, préparées à l'avance dans des contextes festifs et conviviaux ont été assurées. Par contre ce week-end l'équipe a été sollicitée dans un contexte d'urgence totalement différent pour intégrer le dispositif de recherche de la personne disparue. Contactés samedi à 21 heures ils ont répondu immédiatement pour déclencher leur intervention jusqu'à minuit. Ils ont repris le dimanche matin à 8 heures pour la préparation des groupes, pour finir à 14 h 30. Mme Martine LUTHRINGER tient vivement à les remercier pour leur réactivité et leur disponibilité.

- **Gontaud**

Participation de Gontaud aux marchés de Noël (M. et Mme TOMIET) et de la Saint-Nicolas (Mme DREANO et Mme BETEILLE) qui se tiendront sur deux week-ends différents. Avis aux amateurs de produits du sud-ouest !

- **Fête des aînés**

Les membres du conseil municipal sont invités à ce repas avec leur conjoint(e). Cette année pour gagner de la place dans la salle, le vestiaire sera utilisé avec les portants pour les vêtements. Il n'y aura pas de distribution de colis après le repas en raison de la non-possibilité de les stocker dans un endroit sécurisé. Sur les invitations pour cette fête, figurent des dates auxquelles les personnes peuvent retirer leur colis dans l'ancienne médiathèque (votre aide sera appréciée pour cette distribution). Il y a 412 personnes de 66 ans et plus et à ce jour 50% de personnes ont répondu, soit 133 personnes inscrites au repas. La classe 59 n'a pas encore été intégrée cette année, non pour une question de budget, mais de place.

- **Communauté des villes Arianes**

En 2025, m2A en partenariat avec Eiffage Energie Systèmes - CLEMESSEY, vont assurer la présidence de la communauté des villes Arianes, qui est une association créée en 1998 et qui a pour mission d'informer les citoyens sur les activités spatiales européennes et le centre spatial guyanais et de sensibiliser les jeunes générations. Dans le cadre de cette présidence, M. le Maire et Mme Martine LUTHRINGER ont participé le 7 novembre à une rencontre d'information. Les communes de la m2A auront à leur disposition une série d'expositions, d'animations dans les musées et de conférences gratuites à différents endroits où le public pourra participer et, entre autres, une exposition itinérante pour le grand public d'une part, et pour les écoles primaires, d'autre part, avec kits, mallettes, livres.

Il faudra rapidement fournir un planning pour les sujets qui intéressent, en particulier pour l'exposition itinérante. Il est demandé à chaque commune de désigner un référent pour recueillir et transmettre les informations.

M. le Maire propose de nommer Martine LUTHRINGER.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

POINT N° 12
Divers

M. le Maire transmet les informations suivantes :

Anniversaires de septembre :

- Mme HAEFLINGER Marie, 99 ans
- Mme DI GRANDE Elda, 96 ans
- M. KITTLER Claude, 80 ans

Anniversaires d'octobre :

- M. VOGT Aimé, 93 ans
- Mme FREY Marie, 90 ans

Noce d'or de septembre :

- M. et Mme ALLEMAND Maurice

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

INFORMATIONS DES ELUS

Mme Anne DABRY annonce que la journée citoyenne sera reconduite le samedi 24 mai 2025. Une réflexion est d'ores et déjà menée au niveau administratif et technique au sujet des ateliers. Toute suggestion sera accueillie avec intérêt et toute proposition d'aide sera la bienvenue, y compris pour l'encadrement le jour de la manifestation.

M. Bernard RAILLARD revient sur le repas manqué et propose de l'organiser dans un restaurant dont la spécialité est une fondue tzigane, à prix raisonnable, pour une rencontre conviviale permettant de renforcer la cohésion de toute l'équipe.

M. le Maire retient cette idée.

* * * *

Mme Linda MANA exprime à nouveau le souhait d'obtenir un organigramme des services administratifs et techniques pour pouvoir identifier les agents de la commune. Par rapport à la mobilisation de ce week-end qui s'est faite par le bouche à oreille, le mail de Martine LUTHRINGER, les réseaux sociaux, elle se demande pourquoi cette information n'a pas circulé sur le panneau d'information.

M. le Maire revient sur cette mobilisation de recherche, pour parler des jeunes agriculteurs qui ont participé aux recherches jusqu'à 4 h du matin et qu'il avait omis de remercier. Il s'en excuse auprès de M. Daniel GODINAT.

En ce qui concerne l'absence de message sur le panneau d'information, il a été décidé avec Vanessa de mettre une procédure en place pour la démarche à suivre, afin qu'en l'absence d'Anaïs ou de Marion d'autres agents soient à même de faire circuler des messages prioritaires.

Mme Linda MANA indique qu'effectivement le sujet avait déjà été abordé pour savoir qui pourrait intervenir dans une situation d'urgence et l'avis avait été que plusieurs personnes devraient avoir la possibilité de publier rapidement une information importante.

M. le Maire s'avoue heureux que cette aventure ait connu un dénouement positif grâce à la solidarité, au dévouement et à l'humanisme de tous les participants. La presse et les médias ont relaté cet événement de manière très élogieuse.

* * *

Mme Edith ZANINETTI souhaiterait savoir à quel moment les panneaux d'entrée du village seraient remis à l'endroit, mais elle a constaté depuis qu'ils étaient complètement masqués et se demande si les agriculteurs sont à l'origine de cette action.

M. Daniel GODINAT confirme l'intervention de ses collègues pour faire connaître leur mécontentement face au MERCOSUR (importation de viande aux hormones d'Amérique du Sud). Avec les feux de la semaine précédente, le message était préventif, mais risque de se durcir.

M. Frédéric BRENDER avance, contrairement à l'impression qu'elle donne, qu'il ne s'agit donc en aucun cas d'une action communale et qu'elle n'engage que les manifestants. Bien qu'en accord avec les agriculteurs dans ce contexte, il se demande comment cette révolte est perçue par la population.

M. Daniel GODINAT précise qu'avec cette action syndicale des panneaux ont été bâchés, des inscriptions mises dessus, mais le vent a arraché certaines bâches. Dans d'autres départements il y a eu des démontages et dépôts devant la préfecture. Ici, les agissements ont été plus respectueux.

Mme Anne DABRY fait savoir que les médias avaient annoncé des actions syndicales du monde agricole. Il ne devrait donc pas y avoir d'ambiguïté à ce sujet.

M. Jean-Marc PILOT rétorque que si, vu le soutien de certains maires qui ont remis leurs panneaux de manière délibérée.

* * * *

M. Daniel GODINAT remarque que, dans la rue des Jardins, les voitures sont garées dans tous les sens, ce qui peut poser un gros problème en cas de passage d'un véhicule de grande envergure.

M. le Maire promet des interventions avant sanctions pour régler le problème.

Mme Anne DABRY a discuté avec M. Sylvain TARTRAT qui a déposé une demande de financement en mairie pour le téléthon.

M. le Maire expose que son projet pour le téléthon vise à mettre des vélos en place sur supports et que la commune subventionne chaque km parcouru. Une réponse positive lui a été envoyée.

M. Jean-Marc PILOT annonce que l'action pour le téléthon se déroulera samedi 30 novembre de 8 h à 12 h.

* * *

M. Thierry SALTZMANN indique que lorsqu'il pleut beaucoup, la déchetterie devient une zone boueuse dans laquelle il devient compliqué de manœuvrer et de circuler.

M. le Maire communique que le problème a été résolu il y a une semaine.

M. Thierry SALTZMANN voudrait savoir si la statue du Christ a été démontée ?

M. le Maire répond qu'elle se trouvait dans un état lamentable et que la société Lidy a été missionnée pour démonter la statue et la croix. Cette dernière est coulée dans du plomb, raison pour laquelle la restauration n'a pas été confiée aux services techniques.

* * * *

M. Daniel GODINAT demande quelle est l'avancée obtenue pour le problème des pneus non acceptés par la déchetterie.

M. le Maire avoue qu'il n'a pas de réponse concernant une proposition de rendez-vous. La RD 39 est devenue une vraie déchetterie et le problème a été évoqué à la m2A et auprès de l'ONF. Pour nettoyer il faut à chaque fois contacter la directrice de l'ONF à Strasbourg car ce sont les brigades vertes qui découvrent les déchets et l'ONF refuse de les ramasser prétextant que cette tâche incombe à celui qui les a trouvés.

M. Thierry SALTZMANN fait un parallèle avec les déchets que la commune est obligée d'enlever pour NEOLIA, car il s'agit bien du propriétaire de la voirie qui est sensé enlever les déchets qui se trouvent sur sa propriété et quand les déchets se trouvent en forêt domaniale c'est à l'ONF de s'en charger.

M. le Maire acquiesce en dévoilant un problème de personne. Il y a quelque temps un garagiste de Kembs s'était débarrassé de ses déchets et le préjudice s'était monté à env. 6 500 €. Ce dépôt sauvage avait alors fait naître une polémique. C'est finalement l'ONF qui a nettoyé le lieu car l'ONF prévoit une enveloppe à cet effet. Un dépôt de plainte a été déposé et une procédure judiciaire est engagée contre le garagiste responsable de cette pollution. Pour rappel, Mme Martine LUTHRINGER était intervenue lors du CISP (en présence du procureur, de la gendarmerie et autres instances judiciaires) qui ont demandé l'intervention de la commune sur la RD39 pour un retour à la propreté. Mais ni le maire, ni les services techniques n'assureront ce service.

M. Daniel GODINAT révèle qu'il ramassait assez souvent des pneus dans les champs avec son frère, et se sont vus refuser l'entrée de la déchetterie d'Ottmarsheim par la responsable qui leur a expliqué que la règle était de 4 pneus/année/famille avec présentation d'un justificatif de résidence. Malgré toutes les explications fournies, cette trouvaille a dû être amenée au centre à Illzach ; situation trouvée aberrante en raison d'une benne disponible à proximité.

M. le Maire a, suite à cette affaire, pris contact avec le président du SIVOM, M. Francis HILLMEYER, et ose espérer que des décisions concrètes seront prises lors d'une prochaine réunion du SIVOM.

La séance est close à 22h20.